

DECISION N° 5 / 2025 - 2026**Décision de l'ordonnateur secondaire relative au tarif d'inscription au CILS
pour l'année scolaire 2025-2026**

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;

Vu la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire du Lycée Français de Madrid ;

Tarifs d'inscription au CILS 2025-2026 :

	Tarif
CILS B1 Adolescenti	80€
CILS B2	110 €
CILS C1	135 €
B2 (2 compétences)	54 €

Recours :

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Madrid, le 21 octobre 2025

Le Proviseur, Ordonnateur secondaire



Gilles MARTINEZ

Décision affichée dans l'établissement le : 4/11/2025

Décision publiée sur le site internet de l'établissement : 4/11/2025